

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE D'HERIC

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/410 en date du 8 novembre 2022, une consultation du public est prévue à la mairie d'Héric, pendant une période de quatre semaines du mercredi 14 décembre 2022 au samedi 14 janvier 2023 inclus, portant sur la demande présentée par la société **ACJTP** en vue de la régularisation de l'exploitation d'une plateforme de recyclage et de valorisation de matériaux inertes, située à Héric 4 rue Clément Ader.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 25 novembre 2022, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie d'Héric, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie d'Héric, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.